



Minière O3

MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET RESSOURCES HUMAINES

Nous voilà déjà arrivés à l'été. J'aimerais vous remercier pour tous vos questionnements et commentaires à l'égard de nos activités et de nos projets. Soyez assurés qu'ils sont tous lus et pris en compte, car nous avons la conviction que vos contributions viennent bonifier nos façons de faire et nos projets.

Nous avons pris le temps de rencontrer plusieurs d'entre vous, organismes et organisations. Nous aurions voulu en rencontrer davantage en cette première moitié d'année, cependant le temps nous a manqué. Ce n'est que partie remise. Nous continuerons d'aller à votre rencontre au cours des prochains mois. Développer nos projets en concertation avec le milieu est primordial pour nous.

D'ici là, j'aimerais vous souhaiter un bel été en toute sécurité.



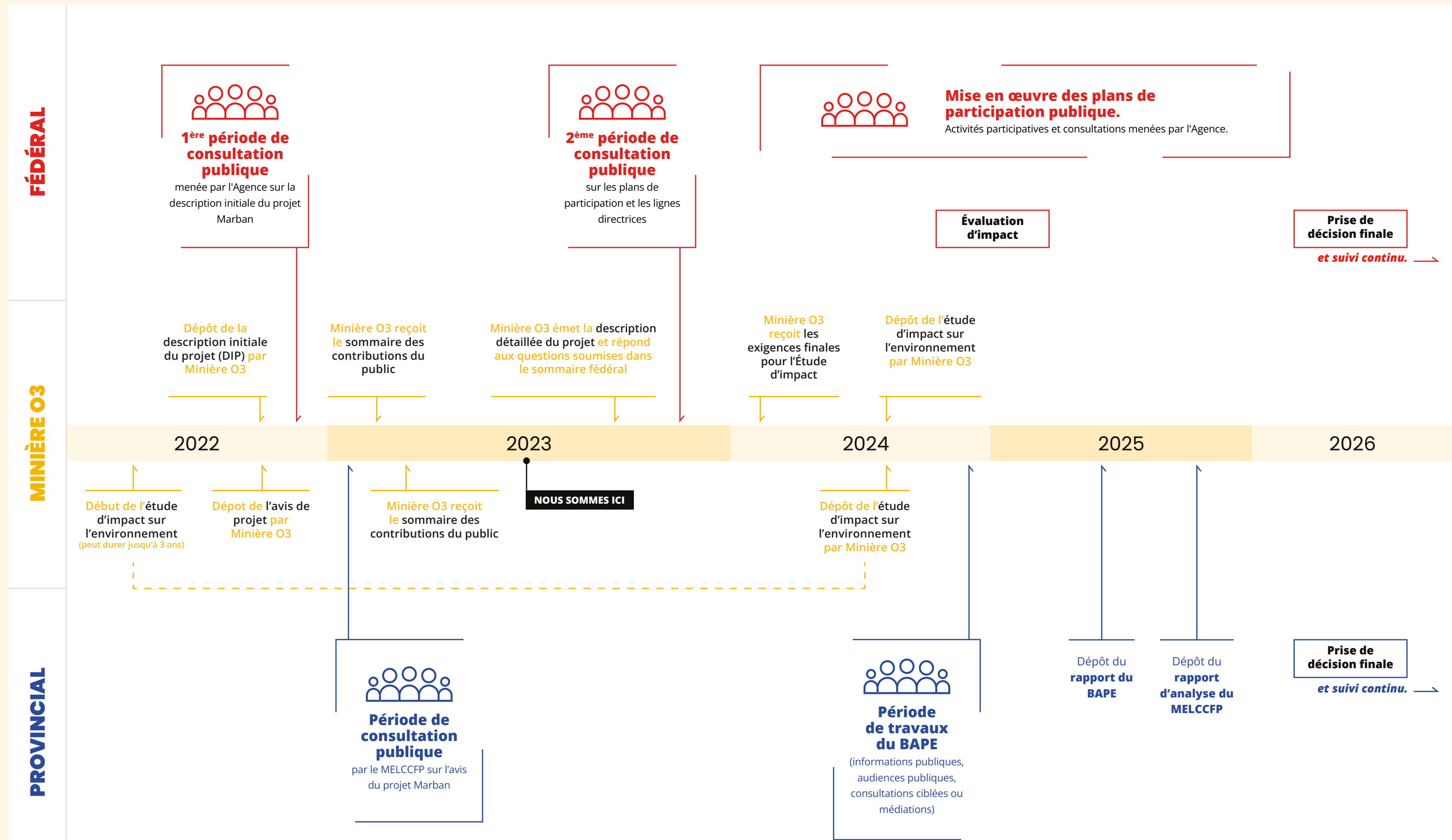
PROCESSUS PROVINCIAL ET FÉDÉRAL D'ÉVALUATION DES PROJETS MINIERES

Les projets miniers au Québec peuvent être soumis à deux processus d'évaluation différents, un processus provincial avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte aux Changements Climatiques, de la Faune et des parcs (MELCCFP) et l'autre au fédéral avec l'Agence d'évaluation d'impact du Canada (AEIC). Le déclencheur des processus est la quantité de minerai qui sera traité par jour. Un projet minier doit être évalué par le gouvernement du Québec si plus de 2000 tonnes de minerai sont traitées par jour et évalué par le gouvernement fédéral si plus de 5000 tonnes de minerai sont traitées chaque jour. Dans le cas du projet Marban, les deux paliers d'évaluation seront nécessaires puisqu'il est prévu de traiter 16 500 tonnes par jour. Les deux processus peuvent s'échelonner sur quelques années. Au cours des deux processus, la population est appelée à émettre questions et commentaires à propos du projet aux différentes étapes de développement.

Dans le processus provincial, les citoyens sont invités à participer en émettant des questions et commentaires à deux reprises. Pour commencer le processus, le promoteur doit déposer un **avis de projet**. À cette étape, les grandes lignes du projet sont définies, mais le détail n'est pas encore connu, le promoteur ne connaît pas encore les impacts réels du projet. La première **consultation publique** a lieu à la suite du dépôt de cet avis. À la suite de cette consultation, un **sommaire des contributions du public** est envoyé au promoteur pour présenter les questions et commentaires émis. Cette première étape permet au gouvernement d'établir les directives de ce dont doit comporter **l'étude d'impact sur l'environnement** ce qui permettra au promoteur d'initier l'étude. La deuxième période de consultation est réalisée après le dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement. Cette **période d'activités du BAPE** (Bureau d'audience publiques sur l'environnement) peut prendre plusieurs formes : informations publiques, audiences publiques, consultations ciblées ou médiations. Le **rapport du BAPE** sera utilisé par le ministère de l'Environnement pour produire le **rapport du MELCCFP** et servira à orienter la décision du gouvernement provincial.

L'évaluation de projet du gouvernement fédéral est effectuée en même temps que l'évaluation provinciale. Dans ce processus, la population est consultée à trois reprises. Pour commencer le processus, le promoteur doit déposer une **description initiale du projet (DIP)**. À la suite du dépôt de la DIP débute la première **consultation publique menée par l'Agence**. Les questions et commentaires recueillis pendant cette consultation sont envoyés au promoteur dans le **sommaire des contributions du public**. Les réponses aux questions de la population sont intégrées dans la **description détaillée de projet (DDP)** que le promoteur doit soumettre à l'Agence. Il est important de noter qu'à cette étape plusieurs questions sont toujours sans réponse puisque l'étude d'impact n'est pas encore réalisée. Après le dépôt de la DDP, l'Agence détermine si une **étude d'impact** est nécessaire. Si l'Agence détermine que l'étude est requise, l'Agence effectue une deuxième consultation publique sur les **plans de participation et les lignes directrices**. Cette consultation permet à l'Agence d'émettre les **exigences finales pour l'étude d'impact**. À la réception des exigences, le promoteur peut initier l'étude d'impact. À la suite de la deuxième consultation, l'Agence procède à la **mise en œuvre des plans de participation publique**. Quand le promoteur dépose l'étude d'impact sur l'environnement, débute l'étape d'**évaluation d'impact**. Durant cette période, l'Agence peut réaliser des activités participatives et consultations à tout moment, lorsqu'elle le juge nécessaire. À la suite de tout cela, le gouvernement fédéral prend une décision à savoir si le projet peut aller de l'avant.

voir le
processus complet
en page 2 et 3



*Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Figure synthèse et vulgarisée à des fins d'information et de consultation uniquement. Les dates présentées sont à titre indicatif et peuvent être sujet à changement. Juin 2023

Nouvelles et activités

Ensemble dans la collectivité



ICM-MONTRÉAL 2023

Notre collègue Jeffrey Vaillancourt, spécialiste Développement Durable, a présenté une conférence sur l'application des bonnes pratiques ESG chez Minière O3, défis et constats.



SEMAINE NATIONALE SST

La santé et la sécurité est notre valeur première chez Minière O3. Nous avons profité de la semaine nationale SST pour organiser différentes activités de sensibilisation incluant une conférence portant sur les saines habitudes de vie, faire du vélo-smoothies avec le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, un BBQ thématique avec le Traiteur chez Vic et nous avons profité du beau temps pour effectuer le ménage printanier des rues Finlay et des Panneaux.



SEMAINE MINIÈRE

La semaine du 24 au 29 avril a permis à l'industrie minière de démontrer son implication en Abitibi. Nous avons participé aux différentes activités. Chapeau au comité organisateur, à l'an prochain!

En collaboration avec l'OBVAJ, notre gagnant Samuel Therrien est reparti avec de très beaux prix.



CAMPAGNE BISCUITS SOURIRE

Nous avons participé à la #campagneBiscuitsSourire Tim Hortons. Les sommes recueillies seront distribuées à la Maison de la source Gabriel de Val-d'Or.



Nouvelles et activités

Ensemble dans la collectivité



GALA DE L'ENTREPRISE

Félicitations aux finalistes et lauréats de la 43^e édition, sous le thème : Droit devant. Jean-Félix Lepage, vice-président Projets ainsi que Pascale Mayrand, gestionnaire environnement étaient sur place lors de l'évènement.



EXPLO ABITIBI

O3 est fier d'avoir été partenaire de l'évènement Explo Abitibi. Plus d'une trentaine d'exposants ont contribué au succès de l'édition 2023. Nos géologues ont profité de l'occasion pour assister au dîner conférence de Women in mining Abitibi-Témiscamingue.



BOURSE FONDATION DU CEGEPAT

C'est avec plaisir que nous avons participé au Gala Reconnaissance de La Fondation du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. Notre Coordonnatrice Talent et Culture, Caroline Labrecque, a remis 2 bourses, l'une en technologie minérale et l'autre en technologie forestière.

Minière O3 est fière de contribuer au développement de la relève.

Félicitations Mélina et Jordan!



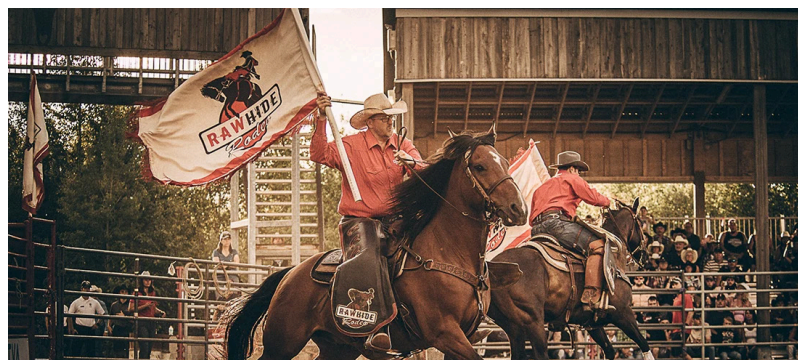
INVITATION AU FESTIVAL D'HUMOUR DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Pour une deuxième année, Minière O3 est partenaire majeur pour le Festival de l'humour. Venez nous rencontrer sur place lors de la 25^e édition du Festival, du 4 au 9 juillet 2023.



INVITATION FESTIVAL WESTERN

Du 16 au 20 août 2023 se déroulera le Festival Western de Malartic. Commanditaire de la navette et du Gymkhana, Minière O3 vous souhaite un super festival!



Rejoignez-vous à notre équipe!

Minière O3 est continuellement à la recherche de nouveaux talents.


Venez rejoindre notre équipe dynamique et en pleine croissance!


Vous voulez faire partie de la minière nouvelle génération?

Consultez nos offres d'emploi à l'adresse : www.miniereo3.com/carrieres/

Nous sommes là pour vous

Service à la communauté


 (873) 381-2014

 info@o3mining.com

Lundi au vendredi — 8 h à 17 h

Agente de liaison


Annabelle Brochu

 (819) 355-1837

 abrochu@o3mining.com

Lundi au vendredi — 8 h à 17 h

Bureau de Val-d'Or

 11 ou 23 rue Finlay
Val-d'Or, J9P 0H8

Lundi au vendredi — 8 h à 17 h



Les 5 piliers qui nous guident



Gouvernance et éthique



Santé et sécurité



Environnement



Talent et culture



Notre communauté

Minière O3 s'engage à travailler de manière **sécuritaire** dans les communautés d'accueil et dans le **respect du contexte social, environnemental et économique** existant. Le **développement durable** fait partie intégrante de notre modèle d'affaires.